

popularité qu'encourent les prélats favorables à la soumission atteint aussi les simples prêtres. L'abbé Barruel, qui avait conquis tous les suffrages par son talent et son courage à défendre la cause religieuse pendant la Révolution, est tout à coup transformé en ange de ténèbres parce qu'il écrit en faveur de la promesse.

VI

Dans la chaleur de la polémique, on se laissa entraîner jusqu'à insinuer que les évêques restés en France, et qui avaient été les premiers à faire la promesse, n'avaient peut-être pas été exempts de motifs intéressés. Un prélat de l'émigration, M. de Barral, évêque de Troyes, se chargea de les venger, et bondit devant cette accusation qu'on ne pouvait préférer « sans souiller son âme. Soldats de Jésus-Christ, s'écriait-il avec émotion, nous soutenons avec eux les premiers combats. Sachons révéler dans notre exil, quoique douloureux, ceux qui ont porté après nous le poids du jour et de la chaleur ; ceux qui, pendant huit ans, restèrent exposés sur la brèche, tandis que nous dormions tranquillement à l'abri sous les casemates. Ils ont supporté pour la cause qui nous est commune avec eux, les outrages, les chaînes, les cachots et l'indigence ; ils ont vu leurs amis, leur compagnons d'armes moissonnés par le glaive ; eux-mêmes, traqués comme des bêtes fauves, n'ayant d'autre perspective que la mort, et ne l'évitant que pour sentir plus vivement les agonies prolongées

le crois pas autorisé à porter la faux dans la moisson d'autrui, à vouloir entraîner dans son parti les diocèses voisins, au préjudice du respect et de l'obéissance due aux évêques diocésains. » *Lettres inédites de Mgr de Mercy*. Lettres des 8 février et du 1^{er} octobre 1800. Huit mois plus tard, le 17 juin 1801, M. de Mercy écrit : « Ah ! que le voisin (l'évêque de La Rochelle) aura de reproches à se faire pour les excès auxquels le porte l'esprit de parti et son inconcevable intolérance. »

de la douleur et de la terreur. Mais ils ont tout surmonté et résisté à tant d'épreuves pour rendre témoignage à la foi ; ils ont veillé parmi nos frères sur les débris de la morale ; ils ont préservé sa semence et combattu le schisme ; ils ont, en un mot, par des sueurs de sang et des travaux inouïs, conservé en France la religion de Jésus-Christ. Gardons-nous de penser ou d'insinuer qu'au moment où il leur est enfin donné de respirer sous un gouvernement qui suit de tout autres maximes que celles de ses terribles devanciers, leur jugement se laisse égarer par la peur ; et convenons qu'à tous égards la position locale où ils se trouvent leur donne sur ceux du dehors une foule d'avantages inappréciables, pour juger sainement du vrai sens de la formule civique qu'on exige des ecclésiastiques ¹. »

Les femmes se mêlaient à ces discussions et n'étaient point les moins ardentes. Les prélats partisans des solutions modérées se plaignent de leur intervention passionnée dans les questions du serment, et de leur intolérance contre ceux qui croyaient devoir le prêter. L'évêque de Mâcon, M. Moreau, ne peut s'empêcher de s'écrier devant cette intrusion : « Comment se fait-il que des hommes peut-être vertueux, que *des femmes*, à qui l'Apôtre ordonne d'apprendre leur devoir en silence, osent se permettre, quand l'Église n'a rien décidé, d'influencer la doctrine et la conduite de ceux que le Seigneur

1. *Sentiment de M. l'évêque de Troyes, résidant à Londres, sur la légitimité de la promesse de fidélité*, 1800, 120 pages in-8°, p. 11-12. — Les évêques restés en France parlaient ainsi au pape, dans un projet de lettre rédigé, le 15 mai 1800, par M. Émery : « Nous osons dire que nos malheurs nous rendent dignes d'en obtenir quelques consolations. Quoique notre âge, ou la suppression qu'on avait prétendu faire de nos évêchés nous aient valu la liberté de demeurer en France, notre condition n'a pas été moins à plaindre que celle de nos collègues forcés de se réfugier dans les pays étrangers. Perpétuellement environnés d'alarmes, les mains chargées de fer pendant longtemps, nous aurions fini par périr de mort violente sans la révolution qu'on appelle du 9 thermidor. Et déjà, la veille de ce jour, notre collègue, l'évêque d'Agde, avait ouvert la carrière sanglante que nous étions destinés à parcourir rapidement. »

leur a donnés pour les conduire ¹? » L'évêque de Luçon est véritablement obsédé de cette ingérence féminine. « Imposez silence, dit-il, à ces femmes, à ces hommes qui se permettent de dogmatiser dans l'Église où ils ne devraient qu'écouter. » Vaines remontrances : cinq mois plus tard, le même prélat se plaint qu'il y ait encore « bien des têtes révoltées, et surtout des *théologiennes* qui font beaucoup de mal ». Il a une véritable terreur de ces « *docteuses* ». Une lettre récente lui fait craindre que sa chère fille en Jésus-Christ, M^{me} Sain-ton, ne se laisse entraîner par le torrent. Il serait au désespoir. Hélas ! ses noires appréhensions n'étaient que trop fondées. M^{me} Sain-ton passe au camp ennemi et signifie à son évêque que, s'il ne renonce point à la promesse, il ne sera point obéi et verra son diocèse l'abandonner. M. de Mercy en est tout désappointé. « Ces femmes théologiennes dont vous me parlez, écrit-il à son grand vicaire, et ce petit nombre de mes frères qui les soutiennent, au lieu de les réprimer, me déchirent l'âme avec des douleurs que je ne saurais vous rendre ². » Ce prélat fut un de ceux qui sentirent le plus vivement l'amertume de pareilles divisions ³. Elles étaient très

1. Cf. Abbé Muguët, *op. cit.*, p. 460.

2. « Je les redoute singulièrement ces femmes théologiennes qui, au mépris du précepte de l'Apôtre, osent parler où elles devraient se taire. Je serais au désespoir si ma chère fille Sain-ton, était de ce nombre. La dernière lettre que j'en ai reçue me le ferait craindre, si l'excellente opinion que j'ai de son esprit et de son cœur ne me rassurait un peu. » Lettre du 1^{er} mars 1801. — Le 14 mai 1801, M. de Mercy écrit qu'il a reçu la lettre de M^{me} Sain-ton du 22 août 1800. « C'est, dit-il, une violente diatribe contre la promesse, une censure amère de ma doctrine à cet égard, et l'annonce que tous les esprits en sont révoltés contre moi, que si je n'y renonce pas, je ne peux plus compter sur la confiance de mon troupeau, que je n'en serai pas écouté. » Le prélat s'adresse à M^{me} Sain-ton pour l'éclairer, mais sans succès ; car le 20 juillet 1801, M. de Mercy écrit que cette dame « prétend que c'est le soin de ma gloire qui la fait agir ainsi, parce que, dit-elle, si on me soupçonnait favorable à la promesse, tout mon diocèse, inexorable sur ce point, me retirerait sa confiance. Elle est un grand exemple de ce que peut l'esprit de parti sur une tête de femme. » *Lettres inédites de Mgr de Mercy*. Dates ci-dessus et 1^{er} octobre 1800, 15 juillet 1801.

3. Lettre du 26 juin 1799 : « Je vois avec une douleur extrême que de part et d'autre les esprits se sont aigris, que de part et d'autre on se

vives là surtout où les femmes se mêlaient de ces questions. Dans la Charente, la supérieure d'une communauté religieuse, qui avait cru devoir rétracter son serment, le fit « entre les mains d'une dame séculière assistée de dix autres », au lieu de prendre comme témoin un prêtre délégué par l'autorité ecclésiastique. « Bientôt, écrit le grand vicaire, elles se persuaderont que les messes qu'elles disent (elles appellent ainsi les prières de l'ordinaire de la messe qu'elles font tous les jours chez elles) ont la même valeur que la messe d'un prêtre », surtout d'un prêtre qui aurait fait les serments politiques qu'elles condamnent ¹.

Ne soyons point surpris de rencontrer beaucoup de femmes, des *théologiennes*, dans le rang des exaltés. Trop impressionnables pour être calmes, trop timorées pour adopter avec plein repos de conscience des règles de conduite contestées, elles se portent volontiers aux solutions qui leur paraissent plus sûres, plus agréables à Dieu, parce qu'elles demandent plus de sacrifice et de courage. Ne nous étonnons point de constater aussi chez tant d'hommes un manque de mesure, de clairvoyance, et comme un penchant naturel à l'intolérance. Les questions

détruit. » — Lettre du 21 mai 1800 : « Ce qui nous est défendu, c'est de donner lieu à un nouveau schisme après avoir combattu si longtemps et avec tant de concert contre celui qui déchire nos églises. » — Lettre du 6 août 1800 : « C'est un malheur dont les suites peuvent être incalculables avec cette fatale division sur la question de la légitimité de la promesse de fidélité. » M. de Mercy est si épouvanté par le torrent d'opposition qu'il écrit le 20 avril 1800 : « Il est bien violent ce torrent, et je vous assure qu'il m'en impose à moi-même, et peut-être y céderai-je. » De fait, comme le gouvernement se montra moins strict sur la promesse en Vendée, M. de Mercy finit par laisser la liberté sur ce point. — Un grand vicaire écrivait en décembre 1795 : « Dans le diocèse de Clermont il y a une grande division parmi les prêtres. Les uns ont refusé la première soumission; d'autres l'ont faite et ont refusé la seconde; d'autres les ont faites toutes les deux, ce qui produit entre eux une grande mésintelligence et un scandale pour les fidèles. » THEINER, II, p. 492. — Nous voyons se signaler dans l'opposition aux serments au-delà des Pyrénées, M. Forest, futur curé de Saint-Pierre de Saumur, M. Touchet, vicaire général, M. de Thémines, évêque de Blois, etc.

1. BLANCHET, *op. cit.*, p. 322.

qui touchent aux grands intérêts de la religion et de la politique ne veulent être résolues que par des esprits rassis, éclairés et regardant d'assez haut pour voir toutes les faces du problème. Combien sont placés trop bas pour bien observer et bien juger ? Comme l'a dit M^{me} de Staël, les opinions extrêmes sont « la ressource de ceux qui ne peuvent embrasser qu'une idée à la fois ». Du reste, une fin de non-recevoir absolue évite pour toujours la peine d'examiner, de faire la part du pour et du contre, de vérité et d'erreur, qui se rencontre d'ordinaire dans toute discussion confuse et embrouillée par les passions.

A ce manque d'information ou de largeur d'esprit vient fréquemment se joindre, chez les intolérants, je ne sais quelle humeur batailleuse, je ne sais quelle combativité native, qui leur mettent instinctivement l'arme au poing. Cette attitude militante leur donne facilement l'illusion d'être les chevaliers de la bonne cause, de véritables soldats du Christ; et comme un tel rôle n'est pas sans péril en temps de crise, ils sont encouragés à le remplir par une certaine apparence, une certaine appétence du martyre. Une fois lancé on s'échauffe, et par l'entraînement des premières luttes et par l'exemple des autres. On aime mieux faire le coup de feu avec les gros bataillons des irréconciliables que de paraître lâcher pied et désarmer avec la petite troupe des sages toujours disposés à conclure une paix honorable au risque d'être accusés de faiblesse. Et quand on a été appelé par Dieu à vivre dans une Révolution inouïe, qui a spolié, traqué, guillotiné le clergé, qui a organisé le schisme par le serment odieux de la Constitution civile, comment s'étonner que des prêtres aussi horriblement traités aient hésité à s'engager dans de nouveaux serments qui pouvaient leur paraître un piège pour leur conscience, aient écarté la main teinte de sang que leur tendaient leurs bourreaux, peut-être pour frapper un nouveau coup ou les déshonorer ?

CHAPITRE VI

Mouvement de conversion au nouveau gouvernement

I. Pour se soumettre au nouveau pouvoir, il faut se déprendre de la monarchie. — Ceux qui s'y refusent et veulent le roi à tout prix. — La soumission taxée de péché mortel par l'évêque de La Rochelle. — II. Un exemple d'évolution politique : M. de Mercy, évêque de Luçon. — Comment il passe du royalisme à la République. — Il affirme que la religion est indépendante des pouvoirs humains et se soutient par ses seules forces. — Ces déclarations révoltent les prélats qui, comme Montmorency, outragent Bonaparte. — III. Hardi langage de l'archevêque de Bordeaux à Louis XVIII. — La religion, lui dit-il, s'allie à toutes les formes de gouvernement. — L'opinion seule peut ramener le roi. — Autoriser la promesse, car ce serait un crime de laisser la France sans culte. — IV. Il faudra quatre mobiles puissants pour faire tomber en partie la résistance contre la soumission. — Premièrement, l'intérêt évident de la religion. — Le roi lui-même en convient. — Secondement, la lassitude de l'exil pousse de tous côtés le clergé à rentrer. — Efforts de M. de Conzié et de M. de La Marche pour arrêter ce mouvement à Londres. — En troisième lieu, le premier Consul n'eût pas supporté des ennemis à l'intérieur. — V. Comment les préfets surveillent et traquent les prêtres réfractaires en politique. — Mouvement de conversion à un pouvoir fort et pacificateur. — VI. Chiffre des soumissionnaires. — Influence des évêques pour ou contre. — Mouvement de soumission dans le clergé secondaire rentré en France. — VII. L'intervention du pape va précipiter les adhésions. — Plainte de l'archevêque de Lyon sur le silence prolongé de Pie VI qui a paru se désintéresser des affaires de France et les laisser aller à la dérive. — Son intervention réclamée de toutes parts, même par les préfets. — L'Église de France, qui avait su, sans le pape, repousser en masse la constitution civile du clergé, s'est divisée en politique. — Le pape entre en scène. — Mais il s'agit d'une question plus haute que la soumission à la constitution, il s'agit du Concordat.

I

Cette psychologie historique explique déjà l'opposition faite aux serments, aux promesses imposés au clergé par la Convention, le Directoire et le Consulat. Mais un motif peut-être plus puissant que tous les autres inspirait, par-